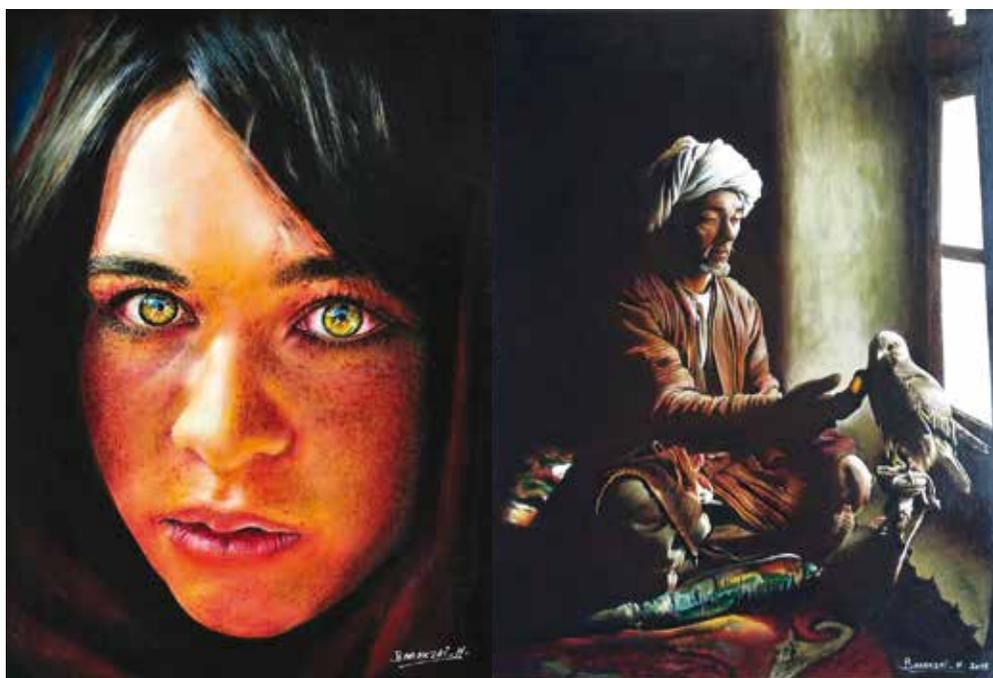


## Pays-Visage d'un ailleurs



Les œuvres d'Hachem Barakzai sont à découvrir en mairie du 31 mars au 10 avril. Des toiles qui dépeignent la vie des nomades à travers le monde. Visites le jeudi de 16h à 19h, les vendredi, samedi et dimanche de 14h à 17h30 en présence de l'artiste.

Vernissage le 31 mars à 18h30.

web+



A venir



## Blues à La Vence Scène

Après une première partie de jazz sud américain, les Blues Brothers façon L'Unisson s'invitent à La Vence Scène le 1<sup>er</sup> avril à 20h30. Entrée libre dans la limite des places disponibles.

En savoir + : 04 76 75 48 63.



## Enquête publique

Préalable à la réalisation d'un projet immobilier, une enquête publique concernant le projet de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

se tient en mairie jusqu'au 31 mars. (Voir page la Ville).

web+



# | actualité

## LE PRINTEMPS DU CINÉMA

Du 20 au 22 mars, La Vence Scène s'associe au 17<sup>e</sup> Printemps du Cinéma. Trois jours pour arpenter à petit prix les Grands espaces, suivre de Grandes histoires et vivre de Grandes émotions en partageant de Grands moments forcément sur Grand écran ! Pour l'occasion un tarif unique de 4€ est proposé pour tous les films et toutes les séances.

**ETAMAT** : la Métro aménage le carrefour à l'angle de la rue des Abattoirs et de la rue Louis Besançon qui dessert la future zone d'activités des ex terrains militaires de "l'ETAMAT".



## LES POÈTES DES TRANSPORTS

"Dans le rétroviseur", c'est le thème de la 16<sup>e</sup> édition du concours des poètes TAG qui invite les participants à laisser vagabonder leur imagination jusqu'au 5 mai pour proposer leur interprétation de ce thème. Pour participer il est possible de jouer sur les mots en proposant de la prose, du rap, de la poésie ou du slam, mais aussi de travailler l'image en réalisant des dessins, des œuvres typographiques, ou encore des montages photo. Nouveauté 2016 : la section image fait une place à la vidéo. Huit lauréats répartis en trois catégories d'âges, désignés par des jurys seront récompensés le 2 juin prochain par un chèque cadeau, un abonnement mensuel TAG et un recueil des œuvres présélectionnés. Leurs créations seront exposées sur les espaces de communication du réseau TAG.

Pour participer il suffit d'adresser ses créations à la Sémitag - Concours des poètes - CS 70258, 38 044 Grenoble Cedex 9 ou à concours.poesie@semitag.fr ou encore sur le formulaire d'inscription disponible sur [www.tag.fr](http://www.tag.fr).

# infos pratiques

## PHARMACIES DE GARDE

Le samedi après-midi, le dimanche matin de 10h à 12h30, les jours fériés de 10h à 12h30, le lundi matin, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, pour les urgences, serveur vocal : 3915

Du 20 au 26/02 : Pharmacie de Prédieu, 1 rue du drac 04 76 75 31 67  
Du 27/02 au 04/03 : Pharmacie Chalier, Domaine Barnave 04 76 75 43 42

## SÉCURITÉ-URGENCES

Police municipale: 06 82 84 65 62  
Gendarmerie: 17 ou 04 76 75 30 93  
Centre anti-poison de Lyon: 04 72 11 69 11  
Samu: 15  
Centre de secours/pompiers: 18 ou 04 76 27 99 10  
Urgence dépannage Gaz naturel: 0800 47 33 33  
Urgence dépannage électricité: 09 72 67 50 38

# | ville

## RUE DE CHAMPY : ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 1<sup>er</sup> au 31 mars, les habitants sont consultés dans le cadre d'une enquête publique relative à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Egrève afin de permettre la réalisation d'un programme de renouvellement urbain rue de Champy.

Ce projet a pour objet la construction de 50 logements, dont 35 % de logements locatifs sociaux et 10 % de logements en accession sociale, sur un terrain de 5 419 m<sup>2</sup> de l'ancienne société de stores TMV, entre la rue de Champy et la Vence. Le dossier est disponible en mairie où un registre d'enquête est mis à la disposition du public. Les prochaines permanences du commissaire enquêteur auront lieu à l'Hôtel de Ville le 22 mars de 13h30 à 16h30 et le 31 mars de 16h30 à 19h. Observations, propositions et contre-propositions peuvent aussi être adressées par courriel au service urbanisme à [urbanisme@mairie-st-egreve.fr](mailto:urbanisme@mairie-st-egreve.fr) ou par courrier à Mme le Commissaire enquêteur, 36 avenue du Général de Gaulle, 38120 Saint-Egrève.

En savoir + : [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr)

## ESPACE ENTREPRISES À LA MEEN

Le mardi 5 avril, la MEEN organise à 11h son "Espace Entreprises". Une rencontre à l'écoute des attentes des entreprises du canton, durant laquelle sont proposés des échanges sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC). Qu'est-ce que c'est, quels sont ses avantages ? Comment les PME sont concernées ? ... Toutes les questions des entrepreneurs locaux y trouveront leur réponse. En savoir + : 04 76 13 18 05.

## LE PRINTEMPS DU LIVRE

Le 1<sup>er</sup> avril, la Bibliothèque de Saint-Egrève participe à la 14<sup>e</sup> édition du Printemps du Livre en recevant à 18h30 Maïssa Bey. Née au sud d'Alger, elle enseigne le français à Sidi-Bel-Ab-



bès et a publié des pièces de théâtre, des nouvelles et des romans, dont Puisque mon cœur est mort (L'Aube, 2010) salué par le Prix de l'Afrique Méditerranée/Maghreb. L'occasion de découvrir Hizya, héroïne de son roman Hizya (L'Aube, 2015) et d'échanger avec cette auteure.

**MEEN**, du 22 au 24 mars, la MEEN organise une session communication pour préparer les demandeurs d'emploi aux entretiens d'embauche.  
En savoir + : 04 76 13 18 05



## BAFA

Du 10 au 17 avril, la Ville propose aux Saint-Egrévois de 17 ans et plus de suivre une semaine de formation "BAFA base" (indispensable brevet pour travailler dans l'animation) à prix réduit. Cette formation est proposée au tarif préférentiel de 220 euros (contre 412€ habituellement) pour les jeunes Saint-Egrévois. Renseignements et inscription auprès de la coordination enfance-jeunesse : 04 76 56 59 85.



**SERVICE URBANISME** : changement d'horaires, depuis 1<sup>er</sup> mars, le service urbanisme de la Ville est fermé au public les mardis et jeudis matin. En savoir + : 04 76 56 53 17

Saint-Egrève



## Le supplément

Dépôt légal - mars 2016 - 8 200 ex.  
**Directeur de publication** : Geneviève Ducarre  
**Directeur de la communication** : François Hernandez  
**Rédaction** : Service communication  
Hôtel de Ville - CS 40120 - 38521 Saint-Egrève cedex  
**Réalisation** : Thierry Lemaître, Le Grand-Lemps  
**Impression** : Imprimerie du Pont de Claix

# l'agenda du 21 mars au 6 avril 2016

DU 20 AU 22 MARS

**Le Printemps du Cinéma** à La Vence Scène. En savoir + dans la rubrique "actualité".

LUNDI 21 MARS

**Soirée musicale** à L'Unisson autour des musiques de films de Vladimir Cosma par les élèves du CRC. De 19h à 20h. Entrée libre dans la limite des places disponibles. En savoir + : 04 76 75 48 63 ou [ecolemusique@mairie-st-egreve.fr](mailto:ecolemusique@mairie-st-egreve.fr).

MARDI 22 MARS

**Permanence** commissaire-enquêteur en mairie dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de mise en compatibilité du PLU. De 13h30 à 16h30.

Voir rubrique "la ville".

MERCREDI 23 MARS

**Jardin partagé**, réunion de présentation de la saison à la MSF. 16h. En savoir + : 04 76 56 05 40

**Concert rencontre** "Allez les cuivres !" à L'Unisson avec les élèves du CRC, de ceux de l'Orchestre à l'école (OAE) et de la Batucada de l'école de la Gare. De 18h à 19h. En savoir + : 04 76 75 48 63 ou [ecolemusique@mairie-st-egreve.fr](mailto:ecolemusique@mairie-st-egreve.fr).



JEUDI 24 MARS

**Atelier "cuisiner pour les tout-petits"**, la diversification alimentaire expliquée aux parents d'enfants de moins d'un an à la MSF. De 8h45 à 11h15. Gratuit sur inscription : [animationsmsf@mairie-st-egreve.fr](mailto:animationsmsf@mairie-st-egreve.fr); 04 76 56 05 40

**Inscriptions** auprès de l'USSE ski de piste au foyer Jean Balestas pour la sortie organisée à l'Alpe d'Huez le dimanche 27 mars. 20h30.

VENDREDI 25 MARS

**Soirée cabaret "Carnaval"** proposée par la MJC à l'Espace Robert Fiat. Une soirée (déguisée de préférence) qui est l'occasion de découvrir les activités de l'association. De 19h30 à 22h30. Réservations au 04 76 75 47 25 ou [contact@mjc-st-egreve.fr](mailto:contact@mjc-st-egreve.fr).



SAMEDI 26 MARS

**Matinée découverte** de la section tennis de table de l'USSE ouverte aux écoliers à la Halle Jean Balestas. De 10h à 12h.

**Grand loto** de la section gymnastique de l'USSE à l'Espace Robert Fiat. Ouverture à 18h, début des parties à 19h.

**Loto** des Restaus du cœur, salle Aux 2 colombes. 19h30.

JUSQU'AU 27 MARS

**Exposition** collective "Gravures & sculptures", de l'ACDA dans les salles de l'Hôtel de Ville.

JEUDI 31 MARS

**Permanence** commissaire-enquêteur en mairie dans le cadre de l'enquête publique relative au projet de mise en compatibilité du PLU. De 16h30 à 19h.

Voir la rubrique "la ville".

**Inscriptions** auprès de l'USSE ski de piste au foyer Jean Balestas pour la sortie organisée à Tignes le dimanche 3 avril. 20h30.

VENDREDI 1<sup>ER</sup> AVRIL

**Concert jazz "Blues brothers"** par L'Unisson à La Vence Scène. 20h30. En savoir + : 04 76 75 48 63.

SAMEDI 2 AVRIL

**Bourse aux plantes** par l'Union de quartier de la Monta sur le marché de La Monta place Pompée. De 9h à 12h.

**Atelier yoga** parents-enfants à l'Espace Europe par l'Association Familiale. De 10h à 11h30.

En savoir + : 04 76 75 27 57, [associationfamilialestegreve@orange.fr](mailto:associationfamilialestegreve@orange.fr) ou [www.af-st-egreve.org](http://www.af-st-egreve.org).

**Opéra au cinéma** "Le Barbier de Séville" de Rossini capté au Théâtre Regio de Turin. 20h. Réservations : [www.lavencescene.saint-egreve.fr](http://www.lavencescene.saint-egreve.fr).

**Handball** NI, l'USSE reçoit Pau à la Halle Jean Balestas. 20h45.

## LA VENCE SCÈNE cinéma



► **Belgica** (VOSTF – int.–12 ans)  
Le 23 mars à 20h ; le 27 mars à 20h30 ; le 28 mars à 20h30.

► **Des nouvelles de la planète Mars**

Le 24 mars à 20h30 ; le 28 mars à 20h30.

► **Zootopie**

Le 23 mars à 15h et 17h30 ; le 26 mars à 17h30 ; le 27 mars à 15h et 17h30.

► **Demain**

Le 26 mars à 20h ; le 27 mars à 17h30.

► **Chocolat**

Le 27 mars à 20h ; le 29 mars à 20h.

► **Le Barbier de Séville**

Le 2 avril à 20h. (Opéra au cinéma).

► **Marguerite**

Le 4 avril à 14h.

► **Marseille**

Le 30 mars à 17h30 ; le 2 avril à 17h ; le 3 avril à 17h ; le 4 avril à 20h ; le 5 avril à 20h.

► **Au nom de ma fille**

Le 30 mars à 20h30 ; le 2 avril à 17h30 ; le 3 avr. à 20h.

► **Les ogres**

Le 30 mars à 20h ; le 31 mars à 20h ; le 3 avril à 20h ; le 4 avr. à 20h.

► **Batman V Superman**

Le 30 mars à 14h30 et 17h30 ; le 1<sup>er</sup> avril à 20h (3D) ; le 2 avr. à 14h30 et 20h ; le 3 avr. à 14h30 et 17h30 ; le 5 avr. à 20h (3D).

**La fabuleuse Gilly Hopkins**

Le 30 mars à 15h ; le 2 avr. à 15h ; le 3 avr. à 15h.

► **La vache**

Le 21 mars à 17h30.

► **Merci patron !**

Le 21 mars à 18h.

► **Heidi**

Le 21 mars à 18h.

► **L'histoire du géant timide**

(VOSTF) Le 21 mars à 20h30.

► **Les saisons**

Le 22 mars à 17h30.

► **Pattaya**

Le 22 mars à 18h.

► **Tempête**

Le 22 mars à 20h.

► **Saint-Amour**

Le 22 mars à 20h.

► **Les espions**

Le 26 mars (séance animée) à 15h.

► **Divergente 3**

Le 23 mars à 15h et 17h ; le 25 mars à 20h ; le 26 mars à 15h et 17h ; le 27 mars à 15h.

► **Eperdument**

Le 23 mars à 20h30 ; le 25 mars à 20h30 ; le 26 mars à 20h ; le 29 mars à 20h30.

DIMANCHE 3 AVRIL

**Repas dansant** de la FNACA à l'Espace Robert Fiat. 12h30.

Tél.: 04 76 75 49 71 / 06 31 29 79 10.

**Basket** l'équipe pré-Nat' féminine reçoit Challes les Eaux à la Halle Jean Balestas. 15h30.

MERCREDI 6 AVRIL

**Portes ouvertes** Panier de la Roselière présentation de l'AMAP

proposée par l'Association Rochepleine la Roselière (ARR), des paniers et de la démarche dans la salle polyvalente de Rochepleine. De 18h30 à 19h30.

En savoir + : <http://rochepleine.jimdo.com> ; [amap.arr@gmail.com](mailto:amap.arr@gmail.com).

**Conseil municipal**, séance publique en salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville. 19h.



web+

# Ville ou Métropole : qui fait

## Quand dois-je appeler **la Métropole** ?

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 et en vertu de la Loi Maptam – Loi de Modernisation de l'Action Publique et d’Affirmation des Métropoles – la communauté d’agglomération grenobloise est devenue une des 14 Métropoles françaises. Cette nouvelle entité territoriale concernent les plus importantes agglomérations du pays regroupant plus de 400 000 habitants, au sein d’une région urbaine de plus de 650 000 habitants. Ce passage en métropole voulu par l’État a pour objectif de mettre en place, en partenariat avec les communes, des projets de territoire cohérents aussi bien dans le domaine de l’aménagement que dans celui du développement économique, de l’écologie... Si cette transition se fait en douceur sans bouleverser fondamentalement le quotidien des Saint-Egrévois, le transfert de certaines compétences comme Le PLU, l’eau potable ou la voirie vers la Métropole ont entraîné des ajustements et de nouveaux contacts ont été mis en place pour joindre les services qui quotidiennement sont amenés à intervenir pour les Saint-Egrévois. Mais concrètement, pour des questions relatives à l’espace public j’appelle qui ?



Les compétences voirie et eau potable relèvent désormais de la Métropole

**E**n matière de transfert de compétences, la nouvelle Métropole de l’agglomération grenobloise est devenue l’interlocuteur privilégié dans deux nouveaux domaines importants impactant la vie quotidienne des habitants : la voirie et l’eau potable. Par ailleurs, la Métro continue de gérer l’assainissement (eaux usées et pluviales) et la collecte/traitement des déchets ménagers ainsi que le tri sélectif. Pour la gestion de l’espace public, la commune a gardé toutefois la responsabilité d’un certain nombre de compétences notamment en matière de propreté urbaine (cf l’encadré suivant). Aujourd’hui, c’est donc à la Métropole qu’il faut s’adresser pour certaines questions clairement identifiées concernant :

■ **La voirie et les espaces publics** : demander une intervention ou signaler des problèmes relatifs à la chaussée et aux voiries (un trou sur la chaussée, une bordure abîmée), aux trottoirs et au mobilier urbain (potelets anti-stationnement), aux déplacements en vélo (pistes cyclables, abris et arceaux vélos...), aux

barrières ou aux bornes amovibles, aux chemins ruraux et voies de montagne, aux radars fixes, aux regards téléphone, à la signalisation routière horizontale (c’est-à-dire tout le marquage au sol) et verticale (panneaux de signalisation routière) mais aussi les feux tricolores, les parkings et les places dédiées aux personnes à mobilité réduite, les plaques de rue.

■ **Déchets ménagers et collecte** : toutes les questions relatives à la collecte des ordures ménagères et aux bacs de collecte sur l’espace public ou encore de faire des demandes de nettoyage de logettes à ordures ménagères et à tout ce qui touche aux colonnes à verre.

■ **La régie assainissement** : c’est elle qu’il faut joindre pour demander une intervention pour une bouche d’égout bouchée, une fuite d’eau potable, un problème sur un poteau incendie, sur un puits perdu, un regard d’eau pluviale, usée ou potable.

■ **L’eau potable** : la Métro gère désormais les questions relatives aux abonnements et aux factures d’eau potable.

### CONTACTER LES SERVICES DE LA MÉTROPOLE

Questions ou demandes relatives à la voirie : **0 800 805 807**

Régie assainissement : **04 76 59 58 17**

Service de l’eau potable (abonnement et factures) : **04 76 56 53 20**

Dépannage pour l’eau potable : **04 76 59 58 17**

Collecte et tri des déchets ménagers : **0 800 500 027**

Les demandes d’aménagement plus spécifiques (pose de bornes bois, aménagement d’une place PMR...) sont à adresser par courrier à Grenoble-Alpes Métropole - Service Accueil Espaces publics - Voirie - "le Forum" - 3, rue Malakoff - CS 50053 - 38031 Grenoble cedex 01.

# quoi ?

## Quand dois-je appeler **la Ville** ?



Espaces publics, espaces verts, propreté urbaine... relèvent toujours des compétences municipales

Interlocuteur privilégié des Saint-Egrévois, c'est encore la Mairie qui gère bon nombre de questions quotidiennes notamment celles relatives à la propreté urbaine. Ainsi, ce sont toujours les services municipaux qu'il faut contacter pour toutes les demandes d'intervention dans les domaines suivants :

■ **Espaces publics et circulation** : le déneigement, les éclairages publics, les jeux pour enfants, les panneaux d'information, le pavé, la police de circulation et de stationnement, les radars mobiles, les bornes à eau potable et les bouches d'arrosage, les fontaines publiques.

■ **Espaces verts et parcs publics** : les arbres, le mobilier urbain (bancs, tables...), les "canipoches", les corbeilles à papier, les plantations sur les espaces verts, le fleurissement, les jardinières et de manière générale, l'entretien des parcs.

■ **Propreté urbaine** : les dépôts sauvages d'ordures ménagères, les problèmes de tag et de graffitis, les toilettes publiques. Généralement et à quelques exceptions près, c'est aussi la Ville qui répond à toutes les demandes relatives au nettoyage des chaussées et de tonte des pelouses et de taille des arbres (sauf ceux aux abords des chaussées qui sont pris en charge par la Métropole).

■ **Divers** : les fossés et canaux.

### DANS LE DOUTE ?

Bien évidemment, en cas de doute, il est toujours possible de passer par les services municipaux qui transmettront à leurs homologues métropolitains les remarques ou demandes des Saint-Egrévois qu'ils reçoivent en direct. Toutefois, cela tend à allonger inutilement le temps de réponse.

## CONTACTER LA MAIRIE

Centre technique municipal : **04 76 56 53 33**

Il est aussi possible de contacter la mairie via :

**www.saint-egreve.fr** : pour adresser un message via son compte-citoyen, rubrique "Démarches en ligne",

**Par courrier** : Ville de Saint-Egrève - Hôtel de Ville  
36 avenue du Général de Gaulle, 38120 Saint-Egrève.



**GRENOBLE - ALPES**  
**METROPOLE**

## EN CHIFFRES

**49** communes

**450 000** habitants (au 1<sup>er</sup> janvier 2015)

**550** kilomètres carrés

**607 000 000** euros de budget global en 2016 (dont 405 millions pour les dépenses de fonctionnement et 155 M€ de dépenses et 47 millions pour la charge de la dette, c'est-à-dire le remboursement des emprunts). A cela s'ajoutent les budgets annexes de l'eau potable (13,2 millions d'euros), de l'assainissement (15,4 millions), de la collecte et du traitement des ordures ménagères (12,4 millions), du stationnement en ouvrage (6 millions), des réseaux de chauffage (1,4 million) et des locaux économiques (1,25 million).

## ORGANISATION FONCTIONNEMENT POLITIQUE



Au conseil communautaire de Grenoble Alpes Métropole siègent 124 conseillers issus des 49 communes. Chacune d'entre elles y est représentée de manière proportionnelle en fonction du nombre d'habitants. Par exemple, Saint-Egrève y compte trois représentants, Catherine Kamowski, Daniel Boisset et Catherine Haddad. Le Conseil métropolitain se réunit en moyenne une fois par mois pour étudier et voter les délibérations dans les locaux de l'immeuble du Forum (3 rue Malakoff à Grenoble). Tout comme pour le Conseil municipal, ces séances sont ouvertes au public.

# Plein cadre sur les territoires de France !

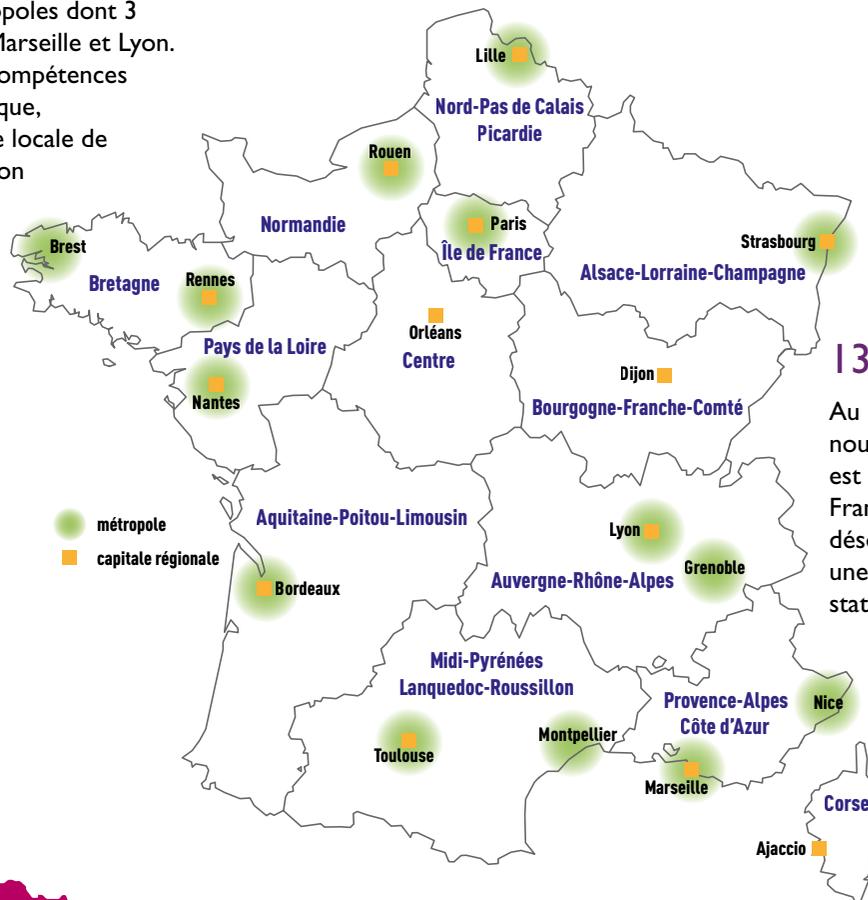
## 14 MÉTROPOLIS

La France compte aujourd'hui 14 Métropoles dont 3 disposent d'un statut particulier, Paris, Marseille et Lyon.

Les métropoles sont dotées de larges compétences en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de politique locale de l'habitat, de politique de la ville, de gestion des services d'intérêt collectif et de protection de l'environnement.

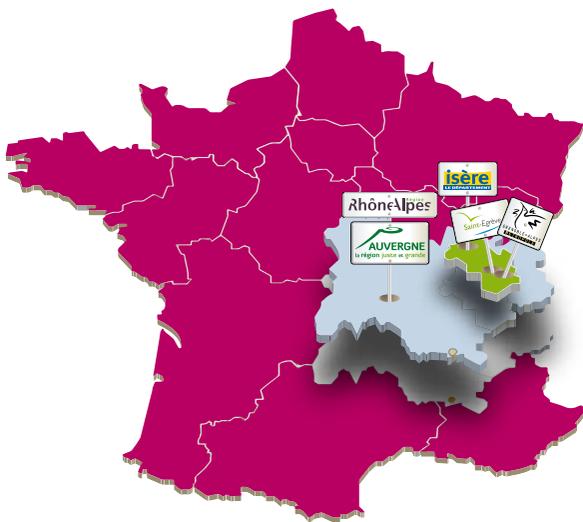
Outre Grenoble, voici la liste des autres métropoles françaises :

Bordeaux  
Brest  
Lille  
Lyon  
Marseille (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016)  
Montpellier  
Nantes  
Nice  
Paris (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016)  
Rennes  
Rouen  
Strasbourg  
Toulouse



## 13 RÉGIONS

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la nouvelle carte des régions est entrée en vigueur. La France métropolitaine compte désormais douze régions et une collectivité territoriale à statut particulier, la Corse.



## Où l'on reparle du Mille-feuille

Commune, Métropole, Département, Région... Les couches du "mille-feuille territorial", une expression familière qui évoque l'empilement des échelons d'administration, les compétences partagées et les financements croisés se superposent et il n'est pas toujours très facile de savoir qui y fait quoi. Pour faire le point sur la question et les nouveautés liées aux lois MAPTAM et NOTRe Saint-Egrève le journal avait y consacré un dossier de quatre pages dans son numéro numéro 217 daté d'octobre 2015.



## EN SAVOIR plus

► **Le prochain conseil municipal** aura lieu le mercredi 6 avril 2016 à partir de 19h à l'Hôtel de Ville. Toutes les séances du conseil municipal sont publiques.

### ► Pour s'informer

Le conseil municipal se réunit en moyenne une dizaine de fois par an et ses séances ont lieu (sauf exception) les mercredis. Les comptes-rendus succincts ainsi que les délibérations du conseil municipal sont consultables sur [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr) à la rubrique "Mairie" ou sur demande à l'Hôtel de Ville.

### ► Expression politique :

Conformément à la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la "Dé démocratie de proximité", les quatre groupes politiques représentés au sein du conseil municipal disposent d'un droit d'expression dans le bulletin municipal. Cette rubrique d'expression politique est ainsi consultable chaque mois dans le "Journal de Saint-Egrève". Celui-ci est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants mais peut être également lu et téléchargé sur le site internet de la ville [www.saint-egreve.fr](http://www.saint-egreve.fr).

Par ailleurs et toujours sur le site internet municipal, les groupes politiques disposent également d'un espace d'expression politique à la rubrique "Mairie".